

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-031

EMPLOI DE L'ÉLAN SPORTIF REDONNAIS  
SECTION HANDBALL  
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	1

**Président de séance** : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques Carpentier.

**Rapport de Louis Le Coz.**

*Dans le cadre de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement pour l'emploi des jeunes, la Ville de Redon a soutenu, depuis 1998, les associations redonnaises qui ont eu recours à des emplois jeunes.*

*Après la disparition du dispositif "nouveaux services - emplois jeunes", l'association Élan Sportif Redonnais, section handball, a décidé de pérenniser l'emploi jeune en le transformant en contrat à durée indéterminée en septembre 2006.*

*Il est proposé de poursuivre le soutien à cette association par l'octroi d'une aide financière pour le poste pérennisé actualisée selon l'évolution annuelle du SMIC.*

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'évolution annuelle du SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> janvier passant de 10,57 € à 11,27 €,  
Vu la présentation en Commission Finances le 21 mars 2023,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_128-DE

DÉCIDE de financer le poste de l'emploi jeune pérennisé par l'association Élan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 3 839,48 € pour l'année 2023.

Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année après production des états justificatifs de l'emploi.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Jacques Carpentier**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**